



Arret de travail durant stage : attestation de salaire ?

Par Martin854

Bonjour à tous,

J'ai eu un arrêt de travail durant un stage en entreprise.
Ce stage, d'une durée de 6 mois, était rémunéré au minimum légal (15% du plafond horaire de la sécu).

Cette gratification n'a pas donné lieu à l'édition d'un bulletin de salaire, car elle ne dépasse pas le montant minimal.

Je cherche en vain à obtenir une attestation de ma rémunération de stage pour chaque mois travaillé, afin de pouvoir le transmettre à la CPAM et toucher mes indemnités journalières. Or l'organisme d'accueil de mon stage m'affirme ne pas pouvoir m'éditer de tel document, car je ne suis pas salarié.

Après trois mois à attendre ces documents et à relancer régulièrement l'organisme, je commence à perdre patience, d'autant plus que cela me place dans une situation financière très délicate.

Je n'ai pas réussi à trouver les textes officiels précisant exactement la nature des documents et le délais dont l'employeur dispose pour les communiquer. Les connaissez-vous ?

Quels sont mes recours ?

Merci d'avance :)

Par AGeorges

Bonsoir,

Votre question ne trouve pas beaucoup d'échos.

Voici de la lecture. Un premier point de bien vérifier si vous avez droit à des IJ.

[url=https://www.justifit.fr/b/guides/droit-travail/arret-maladie-pendant-stage/]https://www.justifit.fr/b/guides/droit-travail/arr-et-maladie-pendant-stage/[/url]

Merci de vérifier les conditions et les démarches obligatoires.